

1 306726

L'an mil neuf cent quatre-vingt-un, le six Septembre,

Nous, E. _____, J. _____, Adjudant-Chef,
P. _____, P. _____, Gendarme,P.V n° 678
du 6 Septembre 81

de la Brigade de Gendarmerie de

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs.

1°) PREAMBULE.

Le six septembre mil neuf cent quatre-vingt-un à onze heures, nous recevons un appel téléphonique de Monsieur P. _____, G. _____, Professeur d'Anglais, actuellement en vacances à _____.

Notre interlocuteur nous fait connaître qu'il a vu un objet lumineux, se déplaçant à basse altitude, au cours de la nuit écoulée vers 0 heure 10.

Il précise que son beau-frère F. _____, G. _____ a également été témoin des faits et demande notre transport sur les lieux afin de nous indiquer la trajectoire de ce phénomène.

Aussitôt nous nous rendons sur les lieux.

2°) MESURES PRISES.

Nous recueillons verbalement les déclarations des deux témoins et informons téléphoniquement le Groupe d'Etudes des Phénomènes Aérospatiaux Non-identifiés à _____ (G.E.P.A.N).

Nous rendons compte des faits à notre Commandant de Compagnie à _____.

Nous avisons également le bureau emploi-renseignement à la Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire à _____. L'Officier responsable du service nous demande d'établir le procès-verbal des auditions reçues.

A 13 heures 30, nous nous transportons à l'aéroport de _____ où nous relevons les données météorologiques.

Nous prenons contact avec le contrôleur aérien qui n'a rien remarqué d'anormal au moment des faits.

3°) ENQUETE.Relevé météorologique le 6 Septembre 1981 à 0 heure :

- Vent : Calme.
- Visibilité : 10 kilomètres.
- Ciel : clair.
- Température : 14 °.
- Humidité dans l'air : 82 %.

A 14 heures 15 Monsieur P. _____, G. _____ se présente à notre brigade où nous recueillons sa déclaration. (Pièce n° 1).

A 15 heures 30, nous recevons la déposition de Monsieur P. _____ G. _____ (Pièce n° 2).

Mentionnons qu'au cours de nos investigations nous n'avons pas découvert d'autre témoin du passage de cet O.F.N.I.

-o- ANALYSE -o-
RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS.ENQUETE sur :
OBJET VOLANT NON
IDENTIFIE.4° EXPEDITIONu et Transmis par le
Commandant de COMPAGNIEMonsieur le MINISTRE
des Armées, Direction
de la Gendarmerie et
de la Justice Militaire,
Bureau emploi-
renseignement, Section
opérations à _____

29 SEP. 1981

GROUPEMENT

des

COMPAGNIE

d'

UNITÉ

Brigade de

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 678 / 1981

PERSONNE
ENTENDUE

P

, G

RÉFÉRENCES

CE JOUR sept septembre mil neuf cent quatre-vingt-un
NOUS SOUSSIGNÉ(S), P, G, P, Gendarme, O.P.J .

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons au bureau de notre brigade :

P, G ans. professeur de Français, demeurant
actuellement en congé à
né le à , fils de F et de
E, B, célibataire, nationalité Française, qui nous
déclare à 14 heures 15 :

Actuellement je suis en vacances dans ma famille à
Dimanche matin je rentrais à mon domicile, vers 0 heure 10, en compagnie
de mon ~~frère~~ beau-frère P, G venant de chez mes voisins Monsieur
et Madame L. Soudain au moment où nous passions le portail d'entrée,
nous vîmes (vers) un objet lumineux, silencieux et se déplaçant
à grande vitesse, du vers le et suivant une trajectoire qui nous
parut horizontale. L'altitude semblait relativement basse (entre 1000 et
1500 mètres) puisqu'il disparut au fond de la vallée en deça du
et du () trois secondes environ après son appa-
rition.

Cet objet de forme assez indistincte nous parut de la grosseur d'un petit
avion de chasse qui serait suivi d'une traînée lumineuse et blanchâtre.

La distance horizontale, de notre point d'observation, peut s'évaluer à
environ 5 kilomètres.

La visibilité était excellente (ciel étoilé), le paysage nous est fa-
milier, nous avons eu tous les deux la même réaction d'étonnement et nous
avons songé à signaler ce phénomène.

Nous avons téléphoné le jour même à 11 heures, pensant que notre devoir
était d'apporter notre contribution aux recherches que l'on fait depuis
longtemps sur les Objets Volants Non Identifiés.

Je crois avoir fait le récit fidèle de mes impressions (essentiellement
visuelles). Si toutefois on jugeait utile d'obtenir de moi de plus amples
informations, je me tiens à la disposition de tout enquêteur.

Le 7 Septembre 1981 à 15 heures. NNNNN

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai
rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

L'O.P.J.

GROUPEMENT

des

COMPAGNIE DE ESCADRON

d'

UNITÉ

Brigade de

P.V N° 678 / 19 81

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

P

G

RÉFÉRENCES

CE JOUR Sept septembre mil neuf cent quatre-vingt-un
NOUS SOUSSIGNÉ(S), P, P Gendarme, O.P.J.

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons au bureau de notre brigade :

P, G, 45 ans, Conseil technique, demeurant à né le à, fils de J et de F, M Marié, trois enfants, nationalité Française, qui nous déclare à 15 heures 30 :

-----. Les 5 et 6 Septembre 1981, je ne trouvais chez mon beau-père Monsieur P F à. Le Dimanche matin, vers 0 heure 10 alors que nous venions de passer la soirée chez des voisins, en compagnie de mon beau-frère P, G, j'ai vu un objet lumineux. Cet objet se déplaçait à une altitude que j'évalue entre 1000 et 1500 mètres. Il est sorti au dessus de et se dirigeait vers

. Cet engin ressemblait à un cône lumineux suivi d'une traînée blanchâtre. Le temps d'observation a duré 3 à 4 secondes. Depuis mon point d'observation, je pense que ce phénomène se trouvait à une distance que j'évalue à 2 ou 3 kilomètres environ. Le ciel était étoilé et lors du passage de cet O.V.N.I il n'y a pas eu de bruit.

Cet engin se déplaçait horizontalement et NORD-SUD. Je pense qu'il avait la grosseur d'un petit avion à réaction. Après concertation avec mon beau-frère, qui lui aussi est un témoin oculaire, nous avons téléphoné à la Gendarmerie afin de pouvoir faire une déposition qui pourra servir aux spécialistes de ces phénomènes.

-----Le 7 Septembre 1981 à 16 heures.-----

-----Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

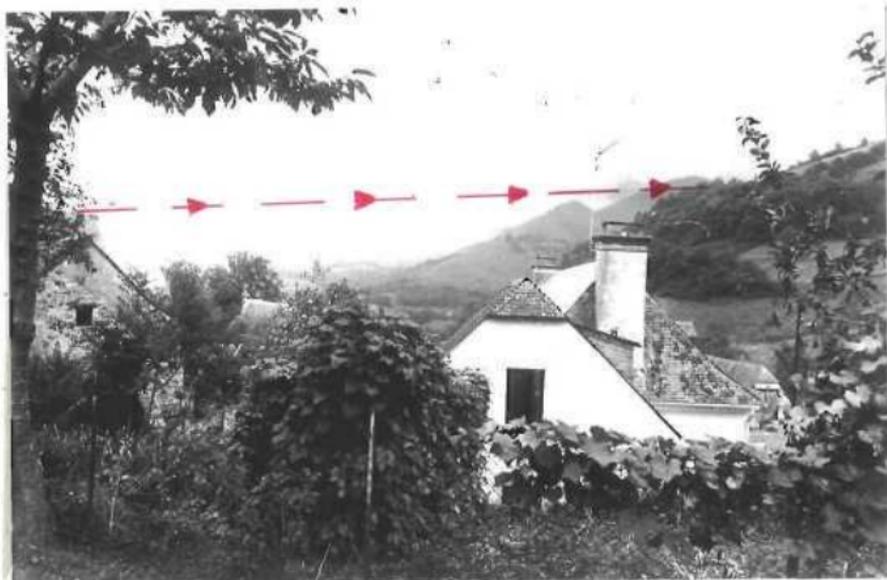
La personne entendue

L'O.P.J.



1 - Point d'observation

→ → Direction de vol de l'objet



- Photo prise du point d'observation et montrant la trajectoire de l'O.V.N.I.